

Etablissement d'une conduite d'eau potable dans la Rocade Nord-Ouest - Conduite d'interconnexion entre les réservoirs de Planoise et de Chailluz - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : La desserte en eau potable des quartiers Nord de la Ville de Besançon est assurée essentiellement à partir de deux réservoirs d'une capacité de 6 000 m³ chacun, situés l'un dans la colline de Planoise, l'autre en bordure de la forêt de Chailluz au-dessus du chemin des Relançons. Ils sont alimentés respectivement par l'adduction en provenance de la Loue et par la Station de Chailluz qui traite l'eau extraite des forages profonds dans les calcaires.

Les canalisations structurantes du réseau de distribution ont été établies au cours des années 1962-1965 lors de la réalisation de l'adduction en provenance de la Loue dans l'emprise du boulevard périphérique. Les canalisations ont des diamètres qui se réduisent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Planoise.

La construction de la Rocade offre l'opportunité de réaliser une canalisation d'interconnexion d'un diamètre homogène entre les ouvrages de Planoise et de Chailluz. A terme, l'établissement d'une conduite de liaison de 500 mm de diamètre sur une longueur de 7 400 mètres permettra de disposer d'une interconnexion gravitaire réversible entre les deux réservoirs et de sécuriser l'alimentation en eau des quartiers périphériques. Cette liaison sera scindée en deux phases successives :

- la première phase correspond à la construction de la Rocade Nord-Ouest entre la rue Lavoisier et la rue de Vesoul en 2000-2001,

- la seconde phase interviendra ultérieurement à partir de 2003 pour mettre en place la liaison entre la rue de Vesoul et le réservoir de Chailluz selon un tracé restant à déterminer.

Le projet, objet du présent rapport, correspond à la première phase de travaux et à la pose d'une canalisation de 500 mm de diamètre sur une longueur de 4 000 mètres entre la rue Lavoisier et la rue de Vesoul dans l'emprise de la Rocade Nord-Ouest. Au passage, cette conduite permettra la desserte du Parc Scientifique des Montboucons.

Les travaux de cette première phase, d'un montant estimé à 14 330 000 F HT, seront coordonnés avec la construction de la Rocade Nord-Ouest et seront engagés sur les exercices 2000 et 2001.

Des travaux de déviation du réseau existant pour permettre la construction de la Rocade et des échangeurs sont nécessaires et pris en charge en partie par la DDE ; ils sont évalués à 4 550 000 F HT.

Le contrat d'agglomération, signé le 14 février dernier, avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, a retenu cette opération dans le volet «Eau». Ces travaux pourront bénéficier, d'une part d'une subvention à hauteur de 20 % du montant des travaux, d'autre part d'une avance remboursable à hauteur de 20 % également.

Le financement des travaux compris entre la rue Lavoisier et la rue de Vesoul est prévu sur les exercices 2000-2001. Un crédit de 7 000 000 F a été inscrit au budget primitif du Service des Eaux (article 2315, code projet 97005, code service 30700) pour l'année 2000.

Sur l'avis favorable de la Commission Eau, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet proposé pour l'établissement de la conduite de liaison entre la rue Lavoisier et la rue de Vesoul,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément aux dispositions du 4^{ème} contrat d'agglomération du 14 février 2000 et à signer les conventions à intervenir,

- procéder à l'ajustement en dépenses et en recettes des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Eau et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.